Chaire UNESCO
Anticipation, Prospective
et Territoires Durables

REVUE

des Sciences Humaines et Sociales, Lettres, Langues et Civilisations

cauris

Prospective

ISSN-L : 3135-8136
ISSN-P : 3135-8128

Numéro 1 – Juin 2026

Chaire UNESCO
Anticipation, Prospective et Territoires Durables
Univertité Alassane OUATARA - Côte d'Ivoire
+225 07 47 41 25 24/ 07 05 62 84 53

Site: www.chaireunesco-aptd.org
Courriel: dir.recherche@chaireunesco-aptd.org
Adresse: 04 BP 01 Bouaké 04 (Côte d'Ivoire)

Numéro 1 – Juin 2026

REVUE
des Sciences Humaines et Sociales,
Lettres, Langues et Civilisations

cauris
Prospective
ISSN-L : 3135-8136
ISSN-P : 3135-8128

NORMES ÉDITORIALES

Dans un contexte actuel dynamique et mouvant marqué par les incertitudes et la complexité, les approches classiques, jusque-là utilisées, s'avèrent de plus en plus insuffisantes et peu pertinentes pour faire face aux défis de développement. C'est tout le sens de l'intérêt croissant pour la prospective dans le management des organisations. La prospective postule de voir loin, voir ensemble, voir autrement, analyser en profondeur et penser à l'homme qui doit être la mesure de toutes les réflexions scientifiques. De par son approche globale et systémique, la prospective mobilise les différents domaines de la connaissance pour analyser le passé, auditer le présent afin d'explorer l'avenir des systèmes.

La **Chaire UNESCO Anticipation, Prospective et Territoires Durables de l'Université Alassane OUATTARA**, créée le 23 mars 2022, a pour objectif de produire de nouvelles connaissances fondamentales et appliquées en matière de prospective, allant au-delà des perspectives occidentales, pour des territoires durables. Dans ce sens, la Chaire procède à la création de ***la Revue « Cauris », la Revue Africaine de Prospective des Territoires***, à l'effet de contribuer à vulgariser les savoirs scientifiques pluridisciplinaires qui s'appuient sur les démarches des sciences de l'anticipation et des territoires. Cauris est une revue à parution semestrielle adossée à l'Université Alassane OUATTARA. Au service de tous les enseignants-chercheurs, chercheurs et étudiants, la présente revue accueille les contributions portant sur toutes les thématiques prônant la démarche prospective.

NOTE AUX AUTEURS

Les conditions de publication

La revue « **Cauris** » publie des articles originaux, rédigés en français et en anglais. C'est une revue ouverte aux sciences de l'anticipation et à la prospective. Elle a une vision pluridisciplinaire. Elle publie les articles non publiés auparavant et non soumis pour publication dans une autre revue. Cette revue scientifique s'appuie sur les normes adoptées par le Comité Technique Spécialisé (CTS) de Lettres et Sciences Humaines / CAMES (cf. dispositions de la 38e session des consultations des CCI, tenue à Bamako du 11 au 20 juillet 2016).

1. Le manuscrit

Tout manuscrit soumis à examen, doit comporter les éléments suivants : un titre, un (des) nom(s) d'auteur (s), un résumé en français et en anglais (250 mots maximum), des mots-clés (au nombre de 5 au plus).

Tout manuscrit soumis à instruction doit respecter les normes usuelles de l'écriture scientifique : Introduction, Méthodologie (approche et outils), Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie. Ce schéma classique peut être adapté selon le type de recherche.

Les articulations de l'article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2. ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.). Les titres des sections du texte doivent être numérotés de la façon suivante :

1. Premier niveau, premier titre (Times 12 gras) ;

1.1. Deuxième niveau (Times 12 gras italique) ;

1.2.1. Troisième niveau (Times 12 italique sans le gras).

Le texte doit être saisi dans le logiciel Word, police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5. La longueur totale de l'article doit être comprise entre 30 000 et 40 000 caractères (espaces compris), soit entre 13 et 20 pages environ. Les notes infrapaginales utilisent des chiffres arabes, la police 11 de Times New Roman. Les pages doivent être paginées et ne doivent comporter d'information autre que le numéro de page dans le pied de page.

Les manuscrits doivent être envoyés en fichier sous format Word, au secrétariat de rédaction, à l'adresse e-mail suivante : dir.recherche@chaireunesco-aptd.org .

2. Les illustrations

Les illustrations (cartes, figures, diagrammes) sont en couleur. Les titres des illustrations sont portés en haut, et les sources / auteurs en bas, en time New Roman taille 10, interligne 1. Les tableaux sont en blanc-noir. Les illustrations doivent être intégrées au texte et centrées. Les caractères dans ces figures et tableaux doivent aussi être en Times 12 en noir. Les illustrations doivent être numérotées (numérotation continue) en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte. Ils doivent comporter un titre concis, placé au-dessus de l'élément d'illustration (centré). La source (centrée) est indiquée au-dessous de l'élément d'illustration (Taille 10). Ces éléments d'illustration doivent être : i. annoncés, ii. Insérés, iii. Commentés dans le corps du texte.

3. La bibliographie

3.1. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit :
Nom et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Titre, Lieu de publication, Editeur, pages (p.) pour les articles et les chapitres d'ouvrage.
Le titre d'un article est présenté entre guillemets ; celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique.

3.2. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

Pour un ouvrage
Nom Prénom (s), Année, *Titre de l'ouvrage*, Editeur, Pays, Ville, Nombre de pages.
Exemple : KOUASSI Kouamé Sylvestre, 2024, *Le parc national de Taï, 50 ans après,* L'harmattan, Côte d'Ivoire, Abidjan, 244 p.

- La collection à laquelle appartient l'ouvrage est reportée, le cas échéant, après le nom de l'éditeur et entre guillemets (sans « col. » ou « Coll. »), directement suivie s'il y a lieu de son numéro : Nom Prénom (s), année, Titre de l'ouvrage, Éditeur, Pays, Ville, « Nom coll. » numéro, Nombre de pages.

Exemple :
KOBY Assa Théophile, KOUASSI Kouamé Sylvestre, 2023, Essai sur une géographie de l'avenir, Abidjan, L'harmattan Côte d'Ivoire, Abidjan, « Collection scientifique de diffusion du savoir et de la connaissance ANIBOUÉ », Numéro 3, 429 p.

- **Pour un chapitre d'ouvrage**

Nom Prénom, année de parution, Titre du chapitre, in Prénom Nom, Titre de l'ouvrage, Ville, Éditeur, pages.
- S'il y a plusieurs auteurs de l'ouvrage, leurs Prénoms et Noms se suivent et sont séparés d'une virgule (pas de « et »).

Exemple :
KOUASSI Kouamé Sylvestre, ONGOLO Symphorien, 2023, Politiques de conservation de la biodiversité en Côte d'Ivoire, *in* DARÉ William's, BA Alpha, *Justice environnementale dans les espaces ruraux en Afrique*, Versailles, éditions Quæ, 224 p.

- **Pour un article**

Nom Prénom, année, « Titre de l'article », in *nom de la revue*, Edition, numéro de la revue, Volume, mois, intervalle de pages.
-Si le prénom est introuvable, mettre son initiale en majuscule + point.
- Lorsque le numéro de la revue concernée comporte un titre (numéro thématique, etc.) spécifique, le mettre en italiques et entre virgules après le titre de l'article.

Exemple :
COULIBALY Tiécoura Hamed, 2024, Activité agricole et occupation du sol dans le département de tabou de 1986 à 2023 (sud-ouest ivoirien), in *Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement*, Université d'Abomey-Calavi, volume 5, Numéro 001, juin 2024, Bénin, pp. 83-95.

- **Pour les travaux en ligne**

L'adresse URL doit être complète. La rédaction vérifiant la validité de l'adresse, le mois et l'année de consultation du document ne sont pas précisés. La mention « URL » n'est requise que lorsque l'on souhaite ajouter la référence électronique à la référence papier. Elle vient alors après un point final de la référence papier. Lorsqu'il n'y a pas de référence papier, le lien Web débutant par « https:// » fait suite, après une virgule, à la référence de l'article ou de l'ouvrage.

Exemple :
KASSI-DJODJO Irène, 2010, « Rôle des transports populaires dans le processus d'urbanisation à Abidjan », in *Les Cahiers d'Outre-Mer*, Juillet-Septembre 2010, document 6, 13 p. URL : http://journals.openedition.org/com/6057

KOFFI Simplice Yao, KOISSY-KPEIN Aïda Sandrine, 2014, « Extension agricole dans la zone marginale de production cotonnière en Côte d'Ivoire », in *L'Actualité économique*, Volume 90, numéro 3, septembre 2014, pp. 191–221. URL : https://id.erudit.org/iderudit/1034737ar

- **Pour des citations**

- Les passages cités sont présentés entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépasse trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.
- Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas suivants :

En milieu de paragraphe ou de phrase, les initiales du ou des Prénoms et Nom de l'auteur, année de publication, pages citées entre parenthèses. Exemple : K. S. KOUASSI (2012, p. 15)

En fin de paragraphe ou de phrase, les initiales du ou des Prénoms et Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées). Exemple :(K. S. KOUASSI, 2012, p. 15)

Dans le texte, citez le nom et les initiales des prénoms de l'auteur primaire, suivi de l'année et le numéro de page où se trouve la citation, ensuite ajouter « cité par », le nom et les initiales des prénoms de l'auteur le plus récent, associés aux numéros de pages où se trouve la citation dans la source secondaire. Exemple : K. S. KOUASSI (2012 ; p. 15) cité par K. P. N'ZUE (2020 ; p. 53)

4. Nota bene

4.1. Le non-respect des normes éditoriales entraîne le rejet d'un projet d'article.
4.2. Tous les prénoms des auteurs doivent être entièrement écrits dans la bibliographie.
4.3. Pagination des articles et chapitres d'ouvrage, écrire p. 2-45, par exemple et non pp. 2-45.
4.4. En cas de co-publication, citer tous les co-auteurs.
4.5. Eviter de faire des retraits au moment de débuter les paragraphes, observer plutôt un espace.
4.6. Plan : Introduction, Méthodologie, Résultats, Discussion, Conclusion, Références Bibliographiques
Résumé : Dans le résumé, l'auteur fera apparaître le contexte, l'objectif, la méthode et les résultats obtenus. Le résumé doit être traduit en anglais (y compris le titre de l'article). Le résumé doit être traduit en français pour un article rédigé en anglais.
Introduction : Elle doit présenter le contexte, la situation problématique, le problème, les questions de recherche, les objectifs de recherche et si possible les hypothèses.
Méthodologie : L'auteur expose l'approche conceptuelle et théorique, les méthodes et les outils mobilisés.
Résultats : L'auteur expose ses résultats qui sont issus du déploiement de la méthodologie utilisée.
Discussion : Placée avant la conclusion, la discussion confronte les résultats de votre étude avec ceux des travaux antérieurs, pour dégager les différences et les similitudes, dans le sens d'une validation scientifique de vos résultats.
Conclusion : L'auteur résume les principales conclusions de la recherche tout en dégageant l'intérêt de l'article.
Nota bene :
Tous les textes reçus seront soumis au test de similitude. Seuls les textes présentant des taux de similitude en dessous de 20% seront retenus. Par ailleurs, les articles reçus seront la propriété de la revue scientifique.

Références

Issn en ligne : 3135-8136
Issn imprimé : 3135-8128
Site: www.chaireunesco-aptd.org

Courriel : dir.recherche@chaireunesco-aptd.org

Adresse : 04 BP 01 Bouaké 04 (Côte d'Ivoire)

Tél : +225 05 03 30 21 29/ 07 05 62 84 53

CHAIRE UNESCO
ANTICIPATION, PROSPECTIVE ET TERRITOIRES DURABLES

Université Alassane OUATTARA - Côte d'Ivoire

CAURIS

Revue Africaine de Prospective, publiée par la Chaire UNESCO Anticipation, Prospective et Territoires Durables de l'Université Alassane, Bouaké, Côte d'Ivoire.

ADMINISTRATION DE LA REVUE

Directeur de publication

KOUASSI Kouamé Sylvestre, Professeur des Universités, Titulaire de la Chaire UNESCO Anticipation, Prospective et Territoires Durables (CUAPTD), Université Alassane OUATTARA

Rédacteur en Chef

KOFFI Simplice Yao, Maître de Conférences, CUAPTD, Université Peleforo GON COULIBALY

Secrétariat de rédaction :

N'ZUE Koffi Pascal, Attaché de Recherche, CUAPTD, UAO

SORO Yalamoussa Brahima, Attaché de Recherche, CUAPTD, UAO

YAMEOGO Palingwindé Vincent De Paul, Attaché de Recherche, CUAPTD, UAO

KONAN Kouassi Samuel, Attaché de Recherche, CUAPTD, UAO

Comité de rédaction

ADOU Arsène, Attaché de Recherche, CUAPTD, UAO

KONE Tanyo Boniface, Attaché de Recherche, CUAPTD, UAO

KOFFI Serge Léonce, Attaché de Recherche, CUAPTD, UAO

KOUASSI David Aurélie Abigail, Attachée de Recherche, CUAPTD, UAO

KOUMAN Donald, Attaché de Recherche, CUAPTD, UAO

KOUAME Kouakou Noel, Assistant, CUAPTD, UAO

KOUAKOU Senguen, Assistant, Informaticien, UAO

COULIBALY Tiecoura Hamed, Maître-Assistant, Université Péléforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

Comité scientifique

BIKPO Céline, Professeure Titulaire, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire

KOFFI Brou Emile, Professeur Titulaire, Université Alassane OUATTARA de Bouaké

KASSI-DJODJO Irène, Professeur Titulaire, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire

TOURE Mamoutou, Professeur Titulaire, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire

GOGBE Téré, Professeur Titulaire, Université Félix HOUPHOUËT BOIGNY, Côte d'Ivoire

KOUASSI Konan, Professeur Titulaire, Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire

DIOMANDE Beh Ibrahim, Professeur Titulaire, Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire

Joseph P. ASSI-KAUDJHIS, Professeur Titulaire, Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire

Fabrice ROUBELAT, Professeur Titulaire, Université de Poitiers, France

Hervé TCHEKOTE, Professeur Titulaire, Université de Dschang, Cameroun

IBO Guéhi Jonas, Directeur de Recherche, Université Nangui Abrogoua, Côte d'Ivoire

ASSUE Jean Aimé, Professeur Titulaire, Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire

POAME Lazare, Professeur Titulaire, Chaire UNESCO Bioéthique, Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire

KOFFI DIDIA Marthe, Professeure Titulaire, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire

DIAKITE Moussa, Professeur Titulaire, Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire

KONAN Kouadio Eugène, Professeur Titulaire, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire

DOUDOU Dimi Théodore, Maître de Recherche, Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire

ALOKO N'GUESSAN Jérôme, Directeur de Recherche, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire

HENRI Bah, Professeur Titulaire, Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire

DJAKO Arsène, Professeur Titulaire, Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire

KAUDJHIS Narcisse, Professeur Titulaire, Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire

DJANE Kabran, Maître de Conférences, Université Péléforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

AGBROFFI Diamoi Joachim, Professeur Titulaire, Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire

LAMAH Daniel, Professeur Titulaire, Université Général Lansana Conté, Guinée

LOUKOU Alain François, Professeur Titulaire, Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire

Jouhaina GHERIB, Professeur Titulaire, Université de Manouba, Tunisie

BAH Mamadou Bhoye, Maître de Conférences, Université Gamal Abdel Nasser, Guinée

BEAVOGUI Mariama, Maître de Conférences, Université Gamal Abdel Nasser, Guinée

CAMARA Mohamed Ansoumane, Maître de Conférences, Université Gamal Abdel Nasser, Guinée

KANA Etienne Collins, Maître de Conférences, Université de Dschang, Cameroun

MEDIEBOU Chindji, Maître de Conférences, Université de Yaoundé 1

TESSOUGUE Moussa dit Martin, Maître de Conférences, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali

GOMGNIMBOU Alain P. K, Maître de Recherches, Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique, Burkina-Faso

DJEZOU Wadjamssse Beaudelaire, Professeur Titulaire, Université Alassane OUATTARA

HIEN Sourbar Justin Wenceslas, Maître de Recherche, Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique, Burkina-Faso

TRAORE Souleymane Sidi, Maître de Conférences, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali

ALAGBE Benjamin, Professeur Titulaire, Université Abomey Calavi, Bénin

OULAI Jean Claude, Professeur Titulaire, Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire

YEMMAFOUO Aristide, Professeur Titulaire, Université de Dschang, Cameroun

Comité de lecture

KOUASSI Kouamé Sylvestre, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

OULAI Jean-Clodde, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d'Ivoire)

KASSI-DJODJO Irène, Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)

KANGA Konan Arsène, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d'Ivoire)

PAKOUE Yao Claude, Professeur Titulaire- Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d'Ivoire)

TCHEKOTE Hervé, Professeur Titulaire, Université de Dschang (Cameroun)

ALLA Kouadio Augustin, Maître de Conférences, Université Péléforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

ANDON N'Guessan Simon, Maître de Conférences, Université Péléforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

GOHOUROU Florent, Maître de Conférences, Université Jean Lorougnon GUEDE, Côte d'Ivoire

KOUASSI N'Guessan Gilbert, Maître de Conférences, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire

KONAN Kouakou Attien Jean-Michel, Maître de Conférences, Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire

KAMBIRE Bebe, Maître de Conférences, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire

KOUMAN Mouroufié, Maître de Conférences, Ecole Nationale Supérieur (ENS) d'Abidjan, Côte d'Ivoire

TRA Bi Zamblé Armand, Maître de Conférences, Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire

DIARRASOUBA Bazouman, Maître de Conférences, Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire

AKOUE Yao Claude, Maître de Conférences, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

N'GUESSAN Atse Alexis, Maître de Conférences, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire

DJANE Kabran Aristide, Maître de conférences- Université Péléforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)

HIEN Sourbar Justin Wenceslas, Maître de Recherche, Institut des Sciences des Sociétés (INSS), Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (Burkina Faso)

KOUADIO Kouassi Edouard, Maître de recherche, Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d'Ivoire)

KOFFI Simplice, Maître de Conférence, Université Péléforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)

KANGA Hermann, Maître de conférences- Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d'Ivoire)

GOMGNIMBOU Alain P.K., Maître de Recherche, Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA) / Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST), Burkina Faso

DOHO Bi Tchan André, Maître de conférences- Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d'Ivoire)

TRAORE Souleymane Sidi, Maître de Conférences- Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

ASSOUMAN Serge Fidèle, Maître de conférences, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)

SANDE Zannou, Maître de Conférences- Université Abomey-Calavi (Bénin)

DOUDOU Dimi Théodore, Maître de recherche- Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d'Ivoire)

ANDON N'Guessan Simon, Maître de conférences, Université Péléforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)

KOFFI Kan Emile, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d'Ivoire)

TESSOUGUE Moussa, Maître de Conférences, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

KOUMA Youssouf, Maître de conférences, Université Péléforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)

SOMMAIRE

GEOGRAPHIE

Kauphya Gonin Daisi YAO et Kouamé Sylvestre KOUASSI

DÉCHETS INDUSTRIELS : IMPACTS DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALE POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LE DÉPARTEMENT DE SAN PEDRO (SUD-OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE) 6

KOUADIO Adjoua Bénédicte

DÉFIS DE LA GESTION DES DÉCHETS ET RISQUES SANITAIRES DANS LES MARCHÉS SECONDAIRES DE LA VILLE DE BOUAKÉ 23

Emmanuel SOVI

LA GESTION DES ZONES HUMIDES DANS LA COMMUNE D'ADJOHOUN, (BASSE VALLEE DE L'OUEME AU BENIN) 39

Kousso Débora DJÉTÉ

GESTION PARTICIPATIVE ET RAPPORTS DE POUVOIR AU PARC NATIONAL D'AZAGNY : ENTRE COOPERATION ET FRAGILITES 51

DIOMANDE Soualiho et KOUASSI Kouamé Sylvestre

ANALYSE PROSPECTIVE DE LA GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT À TRAVERS LE PRISME DES CONFLITS FONCIERS RURAUX : LE CAS D'ÉTUDE DE MAHANDOUGOU ET NIENDOUGOU (NORD-OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE) 72

KOUAKOU Konan Bienvenue Marcos et KOFFI Simplice Yao

FACTEURS DE LA DURABILITE DE L'ARBORICULTURE DANS LE DISTRICT DES SAVANES (NORD DE LA COTE D'IVOIRE) 95

Kouamé Thierry GOLI et Kouamé Sylvestre KOUASSI

TRANSFORMATIONS DU CADRE DE VIE DES VILLAGES DÉPLACÉS PAR L'AUTORITÉ POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA VALLÉE DU BANDAMA (AVB) DANS LE DÉPARTEMENT DE BÉOUMI (CENTRE DE LA CÔTE D'IVOIRE) : RÉTROSPECTIVE ET ÉVOLUTIONS PROBABLES 111

Sidiki Traoré

SE PREPARER A L'INCERTITUDE : PROSPECTIVE PARTICIPATIVE DANS LE TERRITOIRE DE BLA AU MALI 128

KONAN Olivia Nadine et KOUASSI Kouamé Sylvestre

GOUVERNANCE LOCALE ET DEVELOPPEMENT DURABLE : LE RÔLE DE L'AGENDA 21 DANS LA COMMUNE DE GRAND-BASSAM 149

Issifou Sim-Bassi AMADOU, Mahamadou ILLOU et Tchaa BOUKPESSI
DISTRIBUTION GEOGRAPHIQUE ET REGENERATION D'*AFZELIA AFRICANA* DANS LES TERROIRS RURAUX DE TCHAOUDJO (CENTRE-TOGO) 169

KOUASSI Adjoua Marie Roscane
INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES DANS LE DÉPARTEMENT D'OUMÉ (CÔTE D'IVOIRE) 186

KOUAKOU Amoin Ariane, BADOU Kouadio Samuel, KOUASSI David Aurélie Abigaïl et KOUASSI Kouamé Sylvestre
L'EFFICACITE ENERGETIQUE DANS LE TRANSPORT FACE AUX ENJEUX DE LA MOBILITE URBAINE A BOUAKE 211

SONDOU Tchakouni
RECONFIGURATIONS DU COMMERCE URBAIN DANS LE GRAND LOME : LES NANA BENZ FACE A L'ESSOR DU E-COMMERCE 226

André SAMA et Oumar KABORE
DÉTERMINANTS DE L'ÉVOLUTION SPATIALE DES FORMATIONS VÉGÉTALES DANS LA RÉGION DU NAZINON DE 2003 À 2023 (BURKINA FASO) 245

Abiré Tassiguè MOUZOU et Pessiézoum ADJOUSSI
OPPORTUNITE DE L'INTEGRATION DE L'AGRICULTURE DE PRECISION DANS LA LUTTE CONTRE LES EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR LA PRODUCTION AGRICOLE AU TOGO 266

Richard Codjo AKODANDE HONMA
DYNAMIQUES SOCIO-ECONOMIQUES, ENJEUX SECURITAIRES ET POROSITE FRONTALIERE : LE TRANSPORT FLUVIAL DE LA CONTREBANDE ENTRE LA COMMUNE D'ADJARRA (BENIN) ET LES LOCALITÉS D'IPOKIA ET DE BADAGRY (NIGERIA) 280

SODJI Jean
SOURCE D'APPROVISIONNEMENT ET BESOINS EN EAU POTABLE DANS LA COMMUNE D'ALLADA 300

HISTOIRE

KONE NAGNENEGUE, KOUASSI Eponon Innocent et N'ZUÉ Koffi Pascal
LES BÂTIMENTS COLONIAUX ET LA DEGRADATION DE L'ESTHETIQUE URBAINE A BOUAKE 316

AZIAN Déhalé Donation
DÉFIS DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE ET VULNÉRABILITÉ DES MÉNAGES RURAUX DANS LA COMMUNE DE TORI-BOSSITO 330

Hamidou Issa
SOUS-REPRÉSENTATIVITÉ FÉMININE AU PARLEMENT CAMEROUNAIS DE 1946 À 2020 : UNE « DOMINATION MASCULINE » CONSTANTE..... 348

ANTHROPOLOGIE-SOCIOLOGIE

Konga PALASSI
VIVRE APRES LE DEGUERPISSEMENT : TRAJECTOIRES SOCIALES ET STRATEGIES DE RECONSTRUCTION DES ANCIENS OCCUPANTS DES TROTTOIRS A LOME..... 366

ADOUKO Épouse KOUADIO Diane Natacha
VARIABILITE CLIMATIQUE ET STRATEGIES DE RESILIENCE DES PAYSANS DE N'DENOU (SOUS-PREFECTURE DE TAABO) 382

Youssouf MEITE
LOGIQUES DE MAINTIEN DES MOTOS-TAXIS DANS LA COMMUNE DE BINGERVILLE : ENTRE RÉGULATION CONJOINTE DE LA MOBILITÉ URBAINE, SOCIABILITÉ ET CONSTRUCTION DE LA RÉSILIENCE JUVÉNILE 397

SILUE Nibé Dramane, TUO Ardjouma et KOUASSI Akissi Germaine
DYNAMIQUES DE COMMUNICATION SOCIALE ET GESTION DES DECHETS DANS LES QUARTIERS COMMERÇANTS MALINKES DE BOUAKE : ENTRE PESANTEURS CULTURELLES ET DEFIS INFRASTRUCTURELS 409

SCIENCE DE L'EDUCATION

ESSEBE-EKWELGEN Charlotte
L'INFLUENCE DE L'ÉDUCATION DE BASE EN ZONE RURALE SUR LES PERFORMANCES SCOLAIRES AU SECONDAIRE : CAS DE DOUALAŸEL (CAMEROUN) 425

PHILOSOPHIE

Serge Armand Dibié Yao BOUAFFOU et Kpa Yao Raoul KOUASSI
INDETERMINATION DU STATUT DES DRONES A L'AUNE DU PRINCIPE D'INCERTITUDE 446

PSYCHOLOGIE

D'sirama Séma KAMINA et Kaka KALINA
« ANALYSE COMPARATIVE DES PERTURBATIONS PSYCHOPATHOLOGIQUES CHEZ LES ENFANTS DE LA RUE ET CEUX DE LA RUE RECUEILLIS DANS LES INSTITUTIONS DE PROTECTION DE L'ENFANCE AU TOGO »..... 464

COMMUNICATION

PRAO Bini Kouamé

« DE L'ARGUMENTATIVE DE LA LEXICALISATION DANS LE LANGAGE IVOIRIEN : L'EXEMPLE DE « ÇA NE VA PAS QUELQUE PART »..... 481

LETTRES MODERNES

Yao Gatien KONAN

ANALYSE DIDASCALIQUE DANS LA TRAGÉDIE DU ROI CHRISTOPHE DE AIMÉ CÉSAIRE : ENTRE CONFIGURATIONS ET FONCTIONS..... 494

GOUVERNANCE LOCALE ET DEVELOPPEMENT DURABLE : LE RÔLE DE L'AGENDA 21 DANS LA COMMUNE DE GRAND-BASSAM

LOCAL GOVERNANCE AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT: THE ROLE OF AGENDA 21 IN THE MUNICIPALITY OF GRAND-BASSAM

KONAN Olivia Nadine, Doctorant en géographie, université Alassane Ouattara en Côte d'Ivoire, konanolivia7@gmail.com

KOUASSI Kouamé Sylvestre, Professeur Titulaire en géographie, université Alassane Ouattara en Côte d'Ivoire, koumsylvestre@yahoo.fr

Résumé

Le développement durable constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour les collectivités territoriales confrontées à des défis environnementaux, économiques et sociaux croissants. Les communes des pays en développement sont particulièrement exposées aux changements climatiques et aux pressions anthropiques qui menacent les écosystèmes locaux. Dans ce contexte, l'Agenda 21 local apparaît comme un instrument stratégique de gouvernance permettant d'intégrer les principes du développement durable dans les politiques locales et de mobiliser les acteurs autour d'une vision partagée du territoire. Cette étude analyse le rôle de l'Agenda 21 dans la gouvernance locale et le développement durable dans la commune historique de Grand-Bassam, patrimoine mondial de l'UNESCO. L'objectif principal de cette recherche est d'évaluer la contribution de l'Agenda 21 local à la gestion des défis de développement auxquels cette commune est confrontée, en interrogeant à la fois ses mécanismes de mise en œuvre et ses effets concrets sur les populations. La méthodologie adoptée repose sur une approche combinant des méthodes qualitatives et quantitatives : recherche documentaire, observations de terrain, questionnaires administrés auprès des ménages et entretiens avec les autorités traditionnelles et municipales, les présidents de jeunesse et associations. Les résultats révèlent que la commune de Grand-Bassam fait face à plusieurs défis environnementaux et urbains majeurs, notamment érosion côtière, inondations récurrentes, urbanisation rapide, croissance démographique soutenue et la prévalence des maladies hydriques. Si l'Agenda 21 local favorise la participation citoyenne et constitue un cadre propice au développement durable, son efficacité demeure limitée par l'insuffisance des ressources financières, et par des contraintes techniques persistantes.

Mots-clés : Grand-Bassam, Gouvernance locale, Développement durable, Agenda 21 local, Décentralisation

Abstract

Sustainable development is a major challenge for local authorities facing increasing environmental, economic, and social difficulties. Municipalities in developing countries are particularly vulnerable to climate change and human-induced pressures that threaten local ecosystems. In this context, Local Agenda 21 emerges as a strategic governance tool that integrates the principles of sustainable development into local policies and mobilizes stakeholders around a shared vision for the territory. This study analyzes the role of Local Agenda 21 in local governance and sustainable development in the historic municipality of Grand-Bassam, a UNESCO World Heritage Site. The main objective of this research is to assess the contribution of Local Agenda 21 to managing the development challenges facing this municipality, by examining both its implementation mechanisms and its concrete effects on the population. The methodology adopted is based on a combined qualitative and quantitative

approach: documentary research, field observations, household questionnaires, and interviews with traditional and municipal authorities, youth leaders, and associations. The results reveal that the municipality of Grand-Bassam faces several major environmental and urban challenges, including coastal erosion, recurrent flooding, rapid urbanization, sustained population growth, and the prevalence of waterborne diseases. While the Local Agenda 21 promotes citizen participation and provides a framework conducive to sustainable development, its effectiveness remains limited by insufficient financial resources and persistent technical constraints.

Keywords: Grand-Bassam, Local governance, Sustainable development, Local Agenda 21, Decentralization

Introduction

Depuis le Sommet de la Terre de Rio en 1992, la question du développement durable s'est imposée comme une priorité internationale. (J-P Nicol, 2007, p1). Face aux conséquences de la croissance urbaine, de la dégradation environnementale et des inégalités sociales, plusieurs mécanismes ont été mis en place afin de promouvoir un développement conciliant les dimensions économiques, sociale et environnementale. (Rapport de Brundtland, 1987, p. 49-51). Parmi ces mécanismes figure l'Agenda 21, qui est un programme d'action adopté par les États et destiné à encourager des politiques durables à l'échelle mondiale et locale. L'Agenda 21 local constitue donc une déclinaison territoriale du développement durable. Il repose sur une gouvernance participative associant les collectivités locales, les populations, les organisations de la société civile et les acteurs économiques dans la gestion des territoires (C. Renard, 2008, p1). Dans les pays africains, cette approche apparaît particulièrement importante en raison des nombreux défis liés à l'urbanisation rapide, à la pauvreté, à l'insuffisance des infrastructures et au changement climatique.

En Côte d'Ivoire, les collectivités territoriales jouent un rôle croissant dans la mise en œuvre des politiques de développement local. Le pays à crée de la Commission Nationale du Développement Durable (CNDD) par le décret N°2004-649 du 16 décembre 2004 qui est un signe prometteur de la volonté politique de l'Etat à faciliter les conditions de démarrage de la promotion du développement durable. Selon le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, (2011, p. 25), le développement durable est une priorité nationale car elle contribue à l'harmonie entre la qualité de l'environnement, le dynamisme économique et l'équité sociale, en vue de l'épanouissement d'une communauté. La commune de Grand-Bassam, ancienne capitale coloniale et ville touristique reconnue pour son patrimoine historique, représente un espace stratégique de développement. Toutefois, cette commune fait face à plusieurs difficultés, notamment l'érosion côtière, l'avancée de la mer, les inondations,

l'insalubrité, la pression démographique et les problèmes socio-économiques (T. Gogbé et P. Pottier, 2008, p. 217 ; E.K. Konan et *al*, 2008, p. 12). Dans ce contexte, la question de la gouvernance locale et du développement durable devient essentielle. L'Agenda 21 local peut-il contribuer à améliorer une gestion efficace de ces défis et à promouvoir un développement durable harmonieux de la commune ? Cette interrogation constitue le fondement de la présente étude. L'objectif principal de cette recherche est d'analyser le rôle de l'Agenda 21 dans la gouvernance locale et le développement durable à Grand-Bassam. Plus spécifiquement, il s'agit d'identifier les défis de développement de la commune, d'examiner les actions mises en œuvre dans le cadre de l'Agenda 21 local et de présenter les limites de ce document stratégique.

1. Présentation de la zone d'étude

La commune de Grand-Bassam est située au Sud-Est de la Côte d'Ivoire en Afrique de l'Ouest, sur l'océan Atlantique, le long de l'axe routier côtier reliant la Côte d'Ivoire au Ghana. La carte 1 présente la situation géographique de la commune de Grand-Bassam.

Carte 1 : Situation géographique de la commune de Grand-Bassam

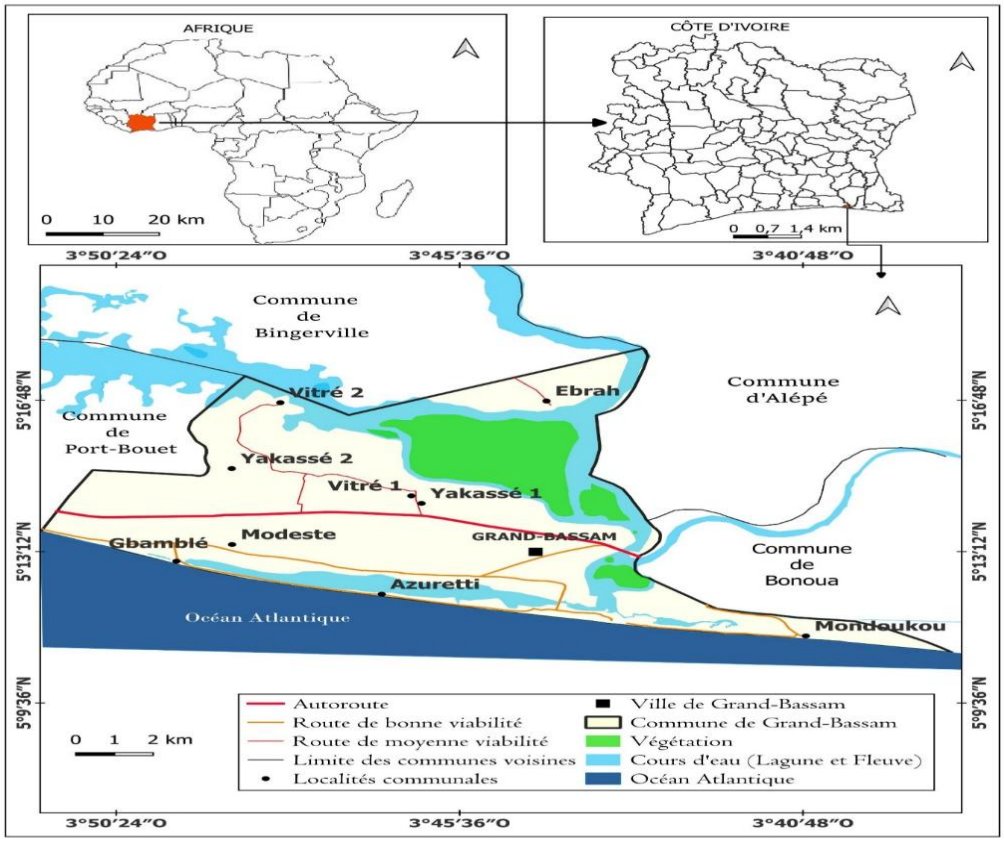

Source : BNETD, 2023 Réalisation : KONAN Olivia, 2026

La commune est délimitée par les communes d'Alépé au Nord, Bingerville à l'Ouest, de Bonoua à l'Est et est bordée au Sud par l'océan Atlantique. Avec une population de 112 020 habitants (2021, RGPH), elle est la première capitale de la Côte d'Ivoire (1893-1900), la première commune de la Côte d'Ivoire en 1914 et est inscrite au Patrimoine Mondial de l'UNESCO depuis 2012.

2. Méthodologie

2.1. Approche conceptuelle et théorique

Cette étude s'inscrit dans une approche de la gouvernance locale et du développement durable. Elle considère l'Agenda 21 local comme un instrument de gouvernance participative permettant d'intégrer les dimensions environnementale, sociale et économique dans les politiques publiques locales. L'analyse repose sur le principe selon lequel la participation des acteurs locaux (autorités municipales, autorités traditionnelles, organisations communautaires, et populations) constitue un levier essentiel pour la mise en œuvre d'un développement territorial durable. Cette approche permet d'évaluer la contribution de l'Agenda 21 à travers le niveau de participation des acteurs, les actions mises en œuvre et leur perception par les populations.

2.2. Méthodes

2.2.1. Méthodes de collectes des données

Pour mener à bien cette étude, un échantillonnage s'est avéré indispensable. Il s'agit d'une portion représentative d'un ensemble sur lequel porte une étude. Dans le cadre de cette recherche, la méthode du choix raisonné a été retenue pour la constitution de l'échantillon. Cette approche repose sur le jugement du chercheur qui sélectionne les cas les plus pertinents au regard des objectifs de la recherche (P. N'da, 2006, p. 105). Elle est particulièrement adaptée aux études de gouvernance locale où l'objectif est d'interroger des acteurs disposant d'informations spécifiques plutôt que de produire une estimation statistique de l'ensemble de la population. L'échantillonnage s'est organisé à deux niveaux : le cadre spatial et la population cible.

Au niveau spatial, les localités retenues répondent à plusieurs critères : leur appartenance à la commune de Grand-Bassam, leur répartition géographique sur l'ensemble du territoire communal et, pour les quartiers urbains, leur localisation (Nord, Sud, Est et Ouest) ainsi que leur type d'habitat (haut, moyen et bas standing). Au regard de ces critères, six (06) villages sur les neuf (09) que compte la commune ont été retenus ainsi que sept (07) quartiers sur les neuf

(09) de la ville. Quant à la population cible, les personnes enquêtées ont été sélectionnées selon les critères suivants : être chef de ménage, être âgé d'au moins vingt-cinq (25) ans, résider dans la commune depuis au moins dix (10) ans et disposer d'une connaissance, même partielle, des défis de développement de la commune, de l'Agenda 21 et des actions mises en œuvre par la municipalité ou par l'État.

Au total, 233 chefs de ménage ont été enquêtés, répartis entre la ville de Grand-Bassam et les six villages retenus comme le montre le tableau 1.

Tableau 1 : **Localité et population investiguées**

Villages et ville	Nombre de chefs de ménages
Mondoukou	30
Azuretti	27
Gbamelé	25
Ebrah	22
Vitré 1	21
Vitré 2	18
Grand-Bassam	90
TOTAL	**233**

Source : Nos enquêtes, 2025

Cette répartition spatiale des ménages enquêtés est présentée à la carte 2.

Carte 2 : Volume de population enquêtées par localité

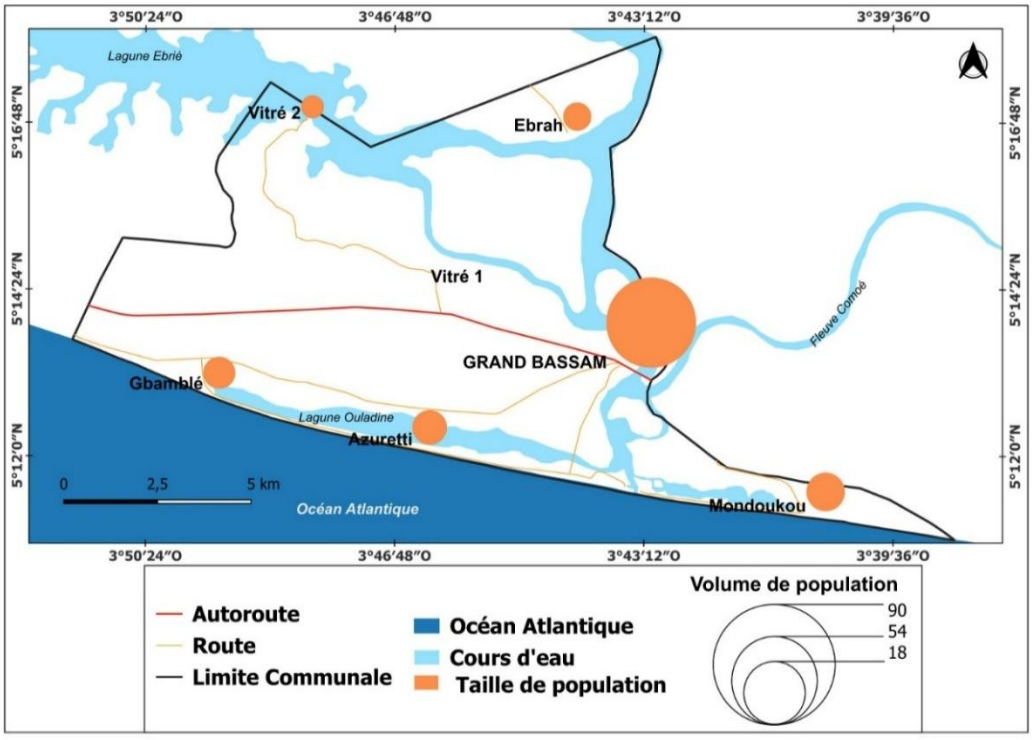

Source : BNEDT, 2021 ; Nos enquêtes 2025 Réalisation : KONAN Olivia, 2026

Les données mobilisées dans cette étude sont de deux types : les données secondaires et les données primaires. Les données secondaires proviennent de la recherche documentaire. Elles comprennent les documents de la mairie de Grand-Bassam, l'Agenda 21 local, les rapports administratifs, les données cartographique et statistiques ainsi que les travaux scientifiques portant sur la gouvernance locale et le développement durable. Les données primaires ont été recueillies à travers l'observation de terrain, les entretiens et l'administration d'un questionnaire.

L'observation de terrain a permis d'apprécier les actions effectivement réalisées dans le cadre de l'Agenda 21. Les guides d'entretien ont été administrés à deux autorités municipales, trois chefs de village, deux présidents de jeunesse et deux présidents d'association afin de recueillir leurs perceptions sur le cadre institutionnel, les actions entreprises et leur implication dans les processus décisionnels. Le questionnaire a été administré aux 233 chefs de ménage afin de recueillir leurs perceptions sur les défis de développement de la commune, leur niveau de connaissance de l'Agenda 21 ainsi que leur participation aux actions et aux décisions de développement.

2.2.2. Méthodes d'analyse des données

Les données quantitatives issues des questionnaires ont été codifiées puis traitées à l'aide du logiciel Sphinx. Elles ont fait l'objet d'une analyse descriptive fondée sur les fréquences, les pourcentages et les représentations graphiques réalisées sous Excel. Les données qualitatives provenant des entretiens et des observations de terrain ont été soumises à une analyse de contenu afin d'identifier les principaux enjeux de gouvernance locale et les contraintes de mise en œuvre de l'Agenda 21.

Afin d'évaluer objectivement la contribution de l'Agenda 21 à la gouvernance locale, quatre indicateurs de gouvernance participative ont été mobilisés et calculés à partir des données issues des questionnaires et des entretiens. Il s'agit notamment du niveau de connaissance de l'Agenda 21 par les populations, du niveau de participation citoyenne aux actions et aux décisions de développement, du degré d'implication des acteurs locaux dans la gouvernance territoriale ainsi que de la perception de l'efficacité des actions entreprises dans le cadre de l'Agenda 21. Les formules de calcul retenues pour chacun de ces indicateurs sont présentées dans le tableau 2.

Tableau 2 : Formules de calcul des indicateurs de gouvernance

Taux d'indicateurs	Formules de calcul
Participation citoyenne	(Nombre de participants / Nombre total d'enquêtés) × 100
Connaissance de l'Agenda 21	(Nombre de personnes connaissant l'Agenda 21 / Nombre total d'enquêtés) × 100
Implication des acteurs	(Nombre d'acteurs impliqués / Nombre total d'acteurs interrogés) × 100
Perception de l'efficacité des actions de l'Agenda 21	(Nombre d'avis favorables / Nombre total d'enquêtés) × 100

Source : Nos enquêtes, 2025

Les données spatiales ont été traitées sous QGIS 3.44.7 à partir des limites administratives de la commune et de la ville de Grand-Bassam fournies par le BNETD, complétées par des observations de terrain et des enquêtes auprès des populations et des services techniques de la mairie. Ce qui à permit de produire les cartes relatives à la carte de la commune, à la carte des localités enquêtées présentant leur volume de la population enquêtés et relative à la carte des quartiers exposés aux risques d'inondation. Et principalement pour la carte des quartiers exposés aux risques d'inondation, les informations collectées concernaient la fréquence des inondations, leur intensité, la durée de stagnation des eaux et la proximité des quartiers avec les principaux cours d'eau. Ces différents critères ont permis de classer les quartiers en trois catégories de risque (faible, moyen et élevé).

2.3. Outils utilisés

La réalisation de cette étude a nécessité l'utilisation de plusieurs outils informatiques et de collecte de données. Le logiciel Microsoft Word a été utilisé pour la rédaction et la mise en forme du manuscrit, tandis que Microsoft Excel a servi à la réalisation des tableaux et des graphiques. Le traitement et le dépouillement des données issues des questionnaires ont été effectués à l'aide du logiciel Sphinx. Les traitements cartographiques, notamment la réalisation des cartes de localisation des localités enquêtées et des zones exposées aux risques d'inondation, ont été réalisés avec le logiciel QGIS 3.44.7.

3. Résultats

3.1. Les défis de développement dans la commune de Grand-Bassam

Grand-Bassam est confronté à plusieurs défis environnemental et socio-économiques qui représentent un frein à son développement.

3.1.1. Les défis environnementaux : érosion côtière, avancée de la mer et inondations persistantes

L'érosion côtière, l'avancée de la mer et les inondations constituent les principaux problèmes environnementaux auxquels est confrontée Grand-Bassam. L'érosion côtière est induite par l'avancée de la mer. L'avancée de la mer provoque la réduction de la plage, la destruction progressive des habitations, des infrastructures et des espaces touristiques. Cette situation menace non seulement l'environnement mais également les activités économiques liées au tourisme. Les photos ci-dessous illustrent les impacts de l'érosion et de l'avancée de la mer sur le littoral de la commune.

Planche 1 : Les dégâts de l'érosion côtière et de l'avancé de la mer sur le littoral de Grand-Bassam

1 A: Érosion de la plage au quartier France

Cliché : Mairie de Grand-Bassam, 2023

1 B: Résidus de la clôture d'une habitation à Mondoukou

Cliché : KONAN Olivia, 2018

La photo (1A) témoigne de l'ampleur de l'érosion côtière qui a fragilisé le littoral de Grand-Bassam en août 2023 précisément au quartier France. Les vagues ont progressivement érodé la plage, engloutissant des centimètres de terre devant des hôtels, des restaurants et des habitations situés en bordure de mer. Ce phénomène, amplifié par le changement climatique et l'intensité croissante des marées, représente une menace directe pour le patrimoine touristique et les habitations de cette localité côtière. Quant à la photo (1B) elle présente les résidus de la clôture d'une habitation située en bordure de mer sur la plage du village Mondoukou. Cette maison a subi de violentes vagues qui ont emporté sa clôture. Selon le propriétaire, la clôture de la maison n'a pas résisté longtemps aux fortes pressions des vague et elle a cédé et qu'il a peur qu'un jour toute la maison soit emportée par les vagues.

De plus, les quartiers de la ville sont confrontés à deux types d'inondations : les inondations fluviales et les inondations pluviales. C'est deux types d'inondations sont liés à plusieurs facteurs. En effet, la forte pluviométrie que connait cette localité et les pluies diluviennes sont les premiers facteurs des inondations dans les quartiers de la ville de Grand-Bassam. Les fortes

pluies avec le changement climatique accentuent les risques d'inondation dans plusieurs quartiers de la ville. Cette situation fragilise davantage la population vivant souvent dans les zones proches d'un cours d'eau. La carte ci-dessous présente le niveau de risque d'inondation des quartiers de la ville de Grand-Bassam.

Carte 3 : Répartition des quartiers exposés aux risques d'inondation dans la ville de Grand-Bassam

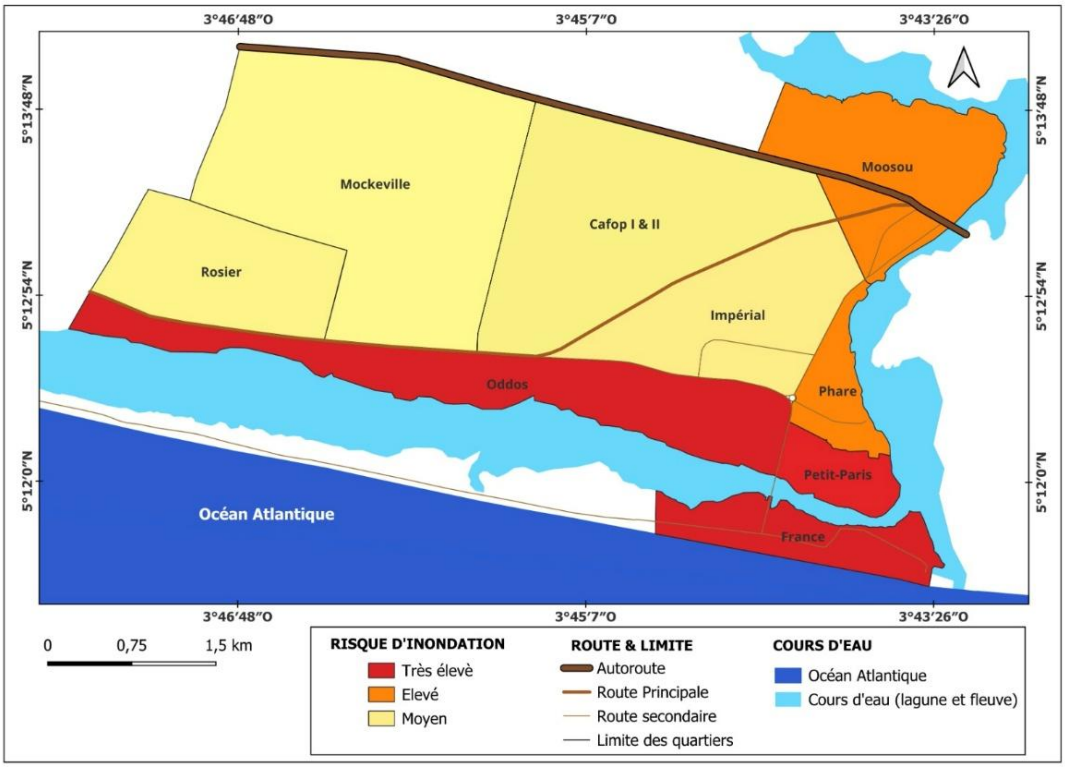

Source : BNEDT, 2021 ; Nos enquêtes, 2023 Réalisation : KONAN Olivia, 2026

L'analyse de la carte 3 met en évidence plusieurs types de risque d'inondation à travers les quartiers de la ville de Grand-Bassam : les quartiers à risque très élevé, les quartiers à risque élevé et les quartiers à risque moyen. France, Oddos, et Petit-Paris sont les quartiers les plus touchés en raison de leur proximité avec la lagune Ouladine et le fleuve Comoé. Ceux-ci sont les exposés à la fois aux inondations fluviales et pluviales. Cependant, les quartiers de Moossou et Phare bien que faisant limite à la lagune et le fleuve sont exposé à risque élevé. Par contre, les quartiers comme Mockeyville, Cafop et Imperial et Rosier de par leur situation géographique subissent moins et principalement ne souffre que des inondations fluviales lors des fortes précipitations. Ce fait est renchéri par Secrétaire Général de la Mairie en ces termes : *« Les inondations fragilisent d'avantage les quartiers faisant frontière avec soit la lagune soit le fleuve Comoé, par contre les quartiers éloignés de ces cours d'eau subissent moins. ».*

Les inondations dans la ville de Grand-Bassam sont aggravées aussi par la saturation des sols en eau, le mauvais état des infrastructures d'assainissement et l'obstruction des caniveaux par

les déchets ménagers. De plus, le relief plat et la faible pente de la ville limitent l'écoulement des eaux pluviales, accentuant ainsi les risques d'inondation.

3.1.2. Les défis socio-économiques : démographique galopante, urbanisation rapide, et prolifération du paludisme

L'urbanisation rapide et la croissance démographique est une réalité dans la commune de Grand-Bassam. La croissance démographique entraîne une extension anarchique de l'espace urbain. Cette urbanisation rapide favorise l'apparition de quartiers précaires confrontés à l'insuffisance des infrastructures de base. La figure ci-dessus illustre l'évolution croissante de la population de 1931 à 2021.

Figure 1 : Évolution de la population Grand-Bassam en 1931, 1998, 2014, 2021

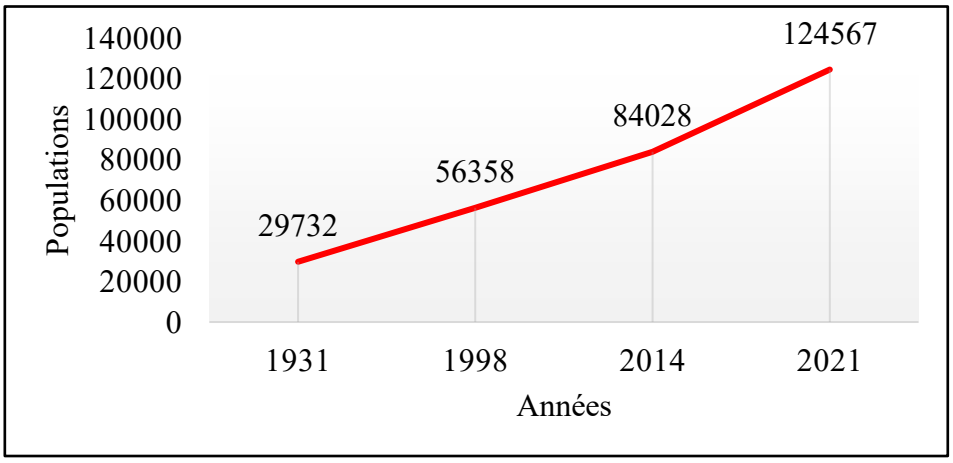

Source :INS, 1931 ; RGPH, 1998, 2014, et 2021

La figure 1 met en évidence la croissance démographique remarquable de la commune de Grand-Bassam. La population de Grand-Bassam en 1931 était estimée à 29 732 habitants durant la période coloniale avant l'indépendance de la Côte d'Ivoire. Cette population est passée de 29 732 habitants à 56 358 habitants en 1998. Seize ans après, c'est-à-dire en 2014, elle est passée à 84 028 habitants. De 2014 à 2021 en moins de dix (10) ans cette population a augmenté et est passée de 84 028 habitants à 124 567 habitants. Cette évolution croissante considérable s'explique par plusieurs raisons. La proximité de Grand-Bassam à la ville d'Abidjan capitale économique de la Côte d'Ivoire fortement urbanisée et confrontée à des problèmes de logements. De ce fait, la commune est devenue au fil des années le réservoir d'Abidjan, le lieu idéal où résider d'une part pour vaquer facilement à ces occupations au niveau de la capitale économique qui regorge de nombreuses activités économiques. Et d'autre part, l'implantation des populations est favorisée pour développer des activités économiques qui sont à leur avantage, car cela rapporte de l'argent.

Par ailleurs, le paludisme, une maladie infectieuse grave causée par des parasites du genre plasmodium transmit par la piqûre l'anophèles fait des victimes parmi la population de Grand-Bassam. Les cas de paludisme enregistré dans cette localité sont considérables. La figure 2 montre l'évolution du paludisme à Grand-Bassam de 2011 à 2025.

Figure 2 : Évolution des cas du paludisme de 2011 à 2025

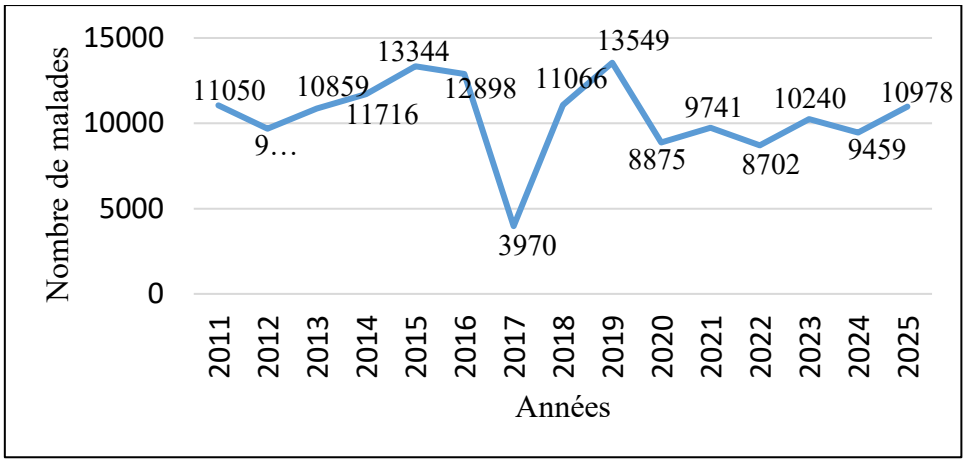

Source : Hôpital générale de Grand-Bassam, 2025

La croissance des cas de paludisme passe de 11020 en 2011 à 12898 en 2016. Et il y'a une régression considérable des cas de paludisme de 2016 à 2017, de 12898 cas on passe 3970. Et à partir de 2018 il y'a une augmentation des cas de paludisme qui passe de 11066 en 2018 à 13549 en 2019 et ce nombre connait une régression en 2020 avec 8875 cas de paludisme enregistré. De 2021 à 2025 les cas de paludisme enregistrés sont caractérisé par une évolution en dans de scie légèrement à hausse, ils sont passés de 9741 à 10978. En somme, l'augmentation des cas du paludisme est liée aux années les plus frappées par les inondations intenses et longues. C'est l'exemple de l'année 2019 elle a enregistré le nombre le plus grand nombre de cas de paludisme enregistré sur la période de 2011 à 2025. De même, 2023 a été marquée par de fortes inondations a également enregistré un nombre important de cas paludisme. L'État ivoirien fait de nombreux efforts pour l'éradication du paludisme en Côte d'Ivoire et les effets sont ressentis dans les années 2017 et 2025.

Ces différents défis suscitent des réactions chez les autorités communales pour veiller au développement durable de cette localité.

3.2. Le rôle de l'agenda 21 dans la gouvernance locale et le développement durable

L'Agenda 21, document de planification stratégique, un plan de développement durable ou un programme d'action du 21e siècle dont l'atteindre des objectifs est fixés pour l'horizon 2030.

L'agenda 21 de Grand-Bassam, a été élaboré dans le cadre du projet « Bassam Ville Durable Modèle » (BVDM) de 2016 à 2017 dans le but de guider la politique de développement de la commune. Il s'inscrit dans une logique de développement durable visant à répondre simultanément aux défis économiques, environnementaux et sociaux de cette collectivité territoriale.

3.2.1. L'Agenda 21 : un outil de gouvernance locale participative et un cadre stratégique de développement durable

L'Agenda 21 favorise une nouvelle manière de gouverner la commune en impliquant plusieurs acteurs. Les autorités municipales, autorités traditionnelles et coutumières (chefs et rois), les jeunes, les femmes, les hommes, les associations, les ONG, les partenaires techniques et financiers et le secteur privé sont tous impliqués lorsque qu'il a des projets qui arrivent dans la localité. En effet, lors de son entretien le sous-chef du village Mondoukou a relaté en ces mots : *« En tant que sous-chef je suis convié à d'importantes rencontres d'informations et de décisions concernant les projets de développement qui doivent être réalisé dans la commune. Et à ces rencontres sont conviée également des représentants des jeunes et des femmes, des ONG, et bien d'autres acteurs. Je peux dire que de nombreux acteurs locaux sont impliqué ans le développement de la commune. ».* En outre, avant l'Agenda 21, les décisions pouvaient être principalement centralisées. Mais avec cet outil la gouvernance est plus participative et inclusive. Ce document contient différents enjeux ciblent des ODD et renferment plusieurs objectifs bien définis qui ambitionnent répondre aux défis de développement de la commune à l'horizon 2030. Le tableau ci-après récapitule ces enjeux, objectifs et ODD ciblés par l'Agenda 21.

Tableau 3 : Les ODD ciblés par les enjeux de la politique de développement de Grand-Bassam

Enjeux	Objectifs	ODD ciblés ou autres
Enjeu 1 **« Amélioration de la gouvernance locale et renforcement de la sécurité »**	Objectif 1 : Renforcer la gouvernance locale et territoriale	**Projet UNESCO / Ministère de la culture**
	Objectif 2 : Renforcer la paix et la cohésion sociale	
	Objectif 3 : Renforcer la paix et la sécurité sociale	
Enjeu 2 **« Renforcement du capital humain »**	Objectif 1 : Renforcer la gouvernance locale et territoriale	**ODD 8 et 9**
	Objectif 2 : Promouvoir la culture du territoire	
Enjeu 3 **« Développement d'une économie locale durable créatrice d'emplois »**	Objectif 1 : Développer des pratiques durables dans les secteurs porteurs de l'économie locale	**ODD 8**
	Objectif 2 : Renforcement des mécanismes d'appui à la pérennisation des emplois	
Enjeu 5 **« Préservation des ressources et du milieu naturel »**	Objectif 1 : Maitriser la planification urbaine et développer un habitat durable	**ODD 3**
	Objectif 2 : Améliorer la gestion rationnelle des déchets	
	Objectif 3 : Renforcer le système d'assainissement, de drainage et d'accès à l'eau et à l'électricité	
	Objectif 4 : Améliorer les infrastructures de transports, de communication et le mode de déplacement	
	Objectif 5 : Maitriser les risques	
	Objectif 1 : Maitriser le foncier communal	**ODD 6 et 7**
	Objectif 2 : Préserver le réseau hydrographique et les milieux aquatiques	
	Objectif 3 : Maitriser la gestion des ressources forestières	

Source : Mairie de Grand-Bassam, 2017

Les enjeux de l'agenda ciblent cinq (05) ODD que sont les ODD (3, 6,7, 8 et 9). Ces ODD touchent des secteurs spécifiques en lien avec diffèrent domaines. Les secteurs ciblés sont : énergie, air, eau, climat, matériaux, biodiversité, emploi, logements, éducation, santé, services et équipements collectifs, et inégalités d'accès aux services de base, intercommunale, celle des quartiers économie, Coopération décentralisée à l'échelle intra-communale, intercommunale, emploi, nuisances et risques, etc. En réalité, sur le terrain ces secteurs révèlent des problèmes cruciaux qui fragilisent le développement durable de la commune.

L'Agenda 21 sert de feuille de route pour organiser le développement de la commune à l'horizon 2030. Il aide la collectivité à : identifier les priorités locales, planifier les actions, coordonner les acteurs et à intégrer les dimensions économiques, sociales et environnementales dans les politiques publiques.

3.2.2. La réalisation des actions de protection environnementale et de développement économique durable

Dans le cadre de l'Agenda 21 local, plusieurs initiatives d'actions environnementales ont été entreprises par la Mairie comme la construction des caniveaux de drainage des eaux pluviales et le curage de caniveau dans des quartier de la ville afin d'éviter d'éventuelles inondations. Les photos suivantes montrent ces actions.

Photo 3 : Caniveau en construction devant le carrefour jeunesse

Cliché : KONAN Olivia, 2023

Photo 4 : Curage du canal en face de l'hôtel Golden Palace

Cliché : KONAN Olivia, 2023

Cette commune étant dotée de petits caniveaux pas très profonds et larges, et insuffisants pour le drainage des eaux pluviale, la mairie à trouver utile de mettre en place d'importants chantiers pour la construction des caniveaux plus grands et plus larges comme le montre la photo 3. En plus, la photo 4 est l'un des nombreux exemples des canaux curés de la ville par les agents du service de l'environnement du service technique de la mairie. Les canaux sont les principales voies de navigation des eaux pluviales. Les canaux sont des conduits à ciel ouvert aménagé pour la circulation de l'eau. Souvent, la mairie sollicite les services de certains particuliers pour la réalisation de ces grands travaux. Elle fait des efforts durant plusieurs semaines lors des saisons des pluies, les opérations de curage et de nettoyage des canaux se poursuivent activement à travers la ville. Par ailleurs, des campagnes de salubrité et de lutte contre les déchets plastiques sont mené dans la commune.

L'Agenda 21 local contribue également à la valorisation des activités économiques durables comme le tourisme culturel représente ainsi un important levier de développement pour Grand-Bassam. Le tourisme culturel à Grand-Bassam repose essentiellement sur l'organisation urbaine et l'architecture coloniale, la tradition des peuples autochtones, les monuments historiques représentés dans la ville. La photo 5 présente une ancienne construction datant de la période coloniale.

Photo 5 : Bâtisse à l'architecture de type colonial au quartier France

Cliché : KONAN Olivia, 2023

Grâce à la colonisation, les anciennes bâtisses avec l'architecture de type coloniale sont nombreuses dans le quartier France, la photo 5 en est un exemple. Elle rappelle l'ancienneté de la commune et l'histoire de Grand-Bassam. Celle-ci attirent de nombreux visiteurs qui sont curieux de découvrir l'histoire de cette localité. Ces vieux bâtiments qui sont aujourd'hui en train d'être réhabilités délicatement toutefois sans les dénaturer pour ne pas que ceux-ci tombent en ruines ou ne s'écroulent et perdre une partie de l'histoire de cette belle cité. La valorisation du patrimoine historique et culturel permet de renforcer l'attractivité touristique de la commune tout en créant des opportunités d'emploi pour la population locale.

Par contre, malgré ses nombreux avantages et actions réalisées, la mise en œuvre de l'Agenda 21 local demeure confrontée à plusieurs difficultés.

3.2.3. Les limites de l'Agenda 21 local

L'insuffisance des ressource financiers est indéniable et représente un frein pour la réalisation des actions de ce document. En effet, avec l'exemple des défis environnementaux, une faible part du budget communal y est consacrée. La figure ci-dessous montre le budget environnemental à partir du budget communal.

Figure 3 : Évolution du budget de l'environnement par rapport au budget communal de 2013 à 2022

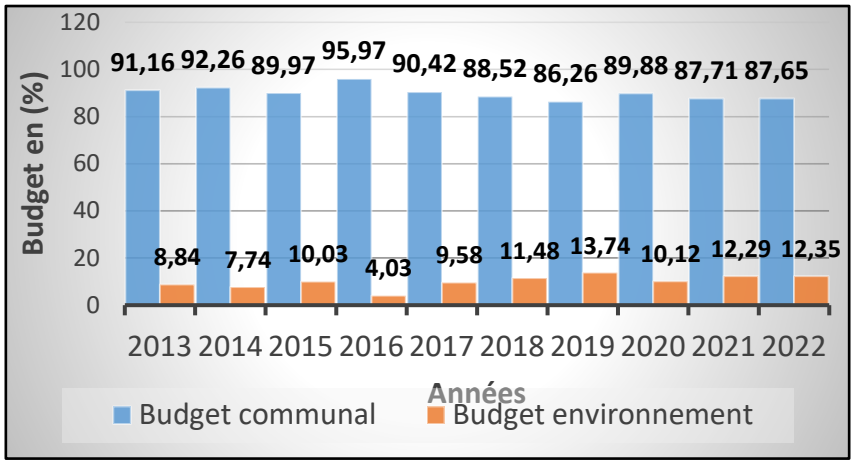

Source : Mairie de Grand-Bassam, 2023 ; Nos enquêtes, 2023

L'analyse de cette figure révèle que le budget destiné à l'environnement est significativement minime. En effet, la majorité du budget octroyé par an à l'environnement sur la période 2013 à 2022 est inférieur à 15% du budget total. En effet, avant 2018, les budgets destinés à l'environnement sont quasiment inférieurs à 10%. C'est à partir de cette date qu'ils ont connu une légère augmentation qui tendent environ vers 15%. En clair, à Grand-Bassam comme dans les autres communes ivoiriennes, la plupart du budget est destiné aux actions sociales, principalement celle liées à la santé et à l'éducation. Les problèmes liés à l'environnement sont quelques fois minimisés. Par ailleurs, il faut ajouter que la mise en œuvre de l'Agenda 21 local se heurte à de faibles capacités humaines et techniques. Elle dispose d'un nombre limité d'agents qualifiés dans les domaines de l'environnement et de la planification durable. En outre, s'ajoutent également l'insuffisance d'outils techniques, de données fiables et d'équipements adaptés pour assurer efficacement le suivi et la réalisation des projets environnementaux. Après avoir présenté les actions et les limites de l'Agenda 21, il apparaît nécessaire d'évaluer sa contribution à la gouvernance locale.

3.3. Évaluation de la contribution de l'Agenda 21 à la gouvernance locale à partir des indicateurs de gouvernance participative

La contribution de l'Agenda 21 au renforcement de la gouvernance locale a été évaluée à partir de quatre indicateurs, à savoir le niveau de connaissance de l'Agenda 21 par les populations, l'implication des acteurs locaux, la participation citoyenne et la perception de sa contribution au développement durable de la commune. Les résultats obtenus sont présentés à travers la figure 4.

Figure 4 : Contribution de l'Agenda 21 à la gouvernance locale

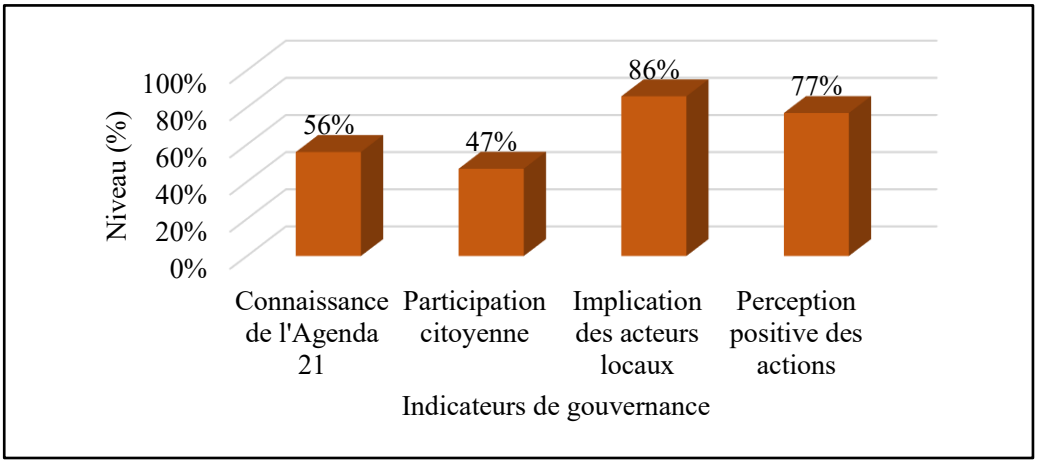

Source : Nos enquêtes, 2025

L'analyse des indicateurs de gouvernance montre que l'Agenda 21 contribue globalement au renforcement de la gouvernance locale à Grand-Bassam. L'implication des acteurs locaux est l'indicateur le plus élevé (86 %), traduisant une forte mobilisation des différentes parties prenantes dans les actions de développement. En effet, cette dynamique s'explique par l'approche participative adoptée lors de la mise en œuvre de l'Agenda 21, qui associe les autorités municipales, les chefferies traditionnelles, les organisations de la société civile, les associations, les femmes, les jeunes ainsi que les partenaires techniques et financiers. Quant au taux de connaissance de l'Agenda 21 qui atteint (56%), témoigne d'une bonne appropriation de cet outil par les populations. Il est le résultat des actions de sensibilisation et des consultations organisées autour de son élaboration et de sa mise en œuvre. Par ailleurs, (64%) des enquêtés estiment que l'Agenda 21 contribue efficacement au développement durable de la commune. Cette perception s'appuie sur les actions engagées en matière d'assainissement, de gestion des risques d'inondation et de valorisation du patrimoine local. En revanche, le taux de participation citoyenne (47%) reste faible, et montre que, malgré l'implication de nombreux acteurs institutionnels, la participation effective des citoyens aux processus décisionnels reste encore limitée. Ce fait nécessite une implication des populations à améliorer dans les processus décisionnels. Dans l'ensemble, ces résultats mettent en évidence une contribution positive de l'Agenda 21 à la gouvernance locale, tout en soulignant le besoin de renforcer les mécanismes de participation citoyenne.

Discussion

L'analyse des résultats de cette étude montre que l'Agenda 21 local constitue un outil pertinent de gouvernance territoriale dans la commune de Grand-Bassam. Et que cet outil favorise une approche participative du développement en prenant en compte des enjeux environnementaux

et socio-économiques dans les politiques publiques locales. Ce résultat rejoint les analyses de Q. Dechezleprêtre, (2019, p. 91), qui considère l'Agenda 21 local comme un outil de gouvernance territoriale fondé sur une démarche participative et intégrée du développement durable. Toutefois, les résultats mettent également en évidence plusieurs limites susceptibles de réduire l'efficacité de l'Agenda 21 dans sa mise en œuvre. La faiblesse des ressources financières consacrées à l'environnement, l'insuffisance des moyens humains et techniques ainsi que la persistance des risques d'inondation montrent que la volonté politique seule ne suffit pas à garantir la réussite d'une politique locale de développement durable. Ces contraintes réduisent la capacité de la commune à mettre pleinement en œuvre les actions prévues dans l'Agenda 21. Cette réalité rejoint les analyses de C. Gagnon, (2006 p.7) selon lesquelles, l'agenda 21 local n'est pas encouragé par les gouvernements centraux et reste peu exploité par les collectivités territoriales québécoises. Dans le même sens, C. Emelianoff (2005 p. 4) relève que les collectivités britanniques ont notamment mis en place de groupes régionaux de coordination des Agendas 21 locaux mais que ces initiatives demeurent freinées par un manque de financements publics, ce qui compromet leur efficacité. Par ailleurs, l'évaluation des indicateurs de gouvernance révèle que, l'Agenda 21 favorise une gouvernance locale plus participative à Grand-Bassam, comme en témoigne la forte implication des acteurs locaux (86 %). Ce constat rejoint les observations de C. Emelianoff (2005, p.5), qui souligne que, dans les collectivités suédoises, les Agendas 21 reposent sur une large mobilisation des habitants et des associations autour de projets locaux, tout en encourageant leur responsabilisation dans les actions de développement durable. De même, au Danemark, l'auteure montre que les initiatives sont portées par les collectivités territoriales avec une forte implication des organisations de la société civile. Toutefois, contrairement à ces expériences où la participation citoyenne constitue un élément central de la gouvernance, les résultats obtenus à Grand-Bassam révèlent que la participation effective des citoyens (46 %) demeure encore limitée. Ce constat met en évidence la nécessité de renforcer davantage l'implication des populations dans les processus décisionnels afin de consolider la gouvernance locale.

Conclusion

Le développement durable représente aujourd'hui un enjeu majeur pour les collectivités territoriales africaines. Dans la commune de Grand-Bassam, les défis environnementaux, économiques et sociaux nécessitent la mise en place de politiques locales adaptées et participatives. L'étude montre que l'Agenda 21 local constitue un instrument important de gouvernance locale et de promotion du développement durable. Il favorise la participation

citoyenne, la protection environnementale et la valorisation des ressources locales. Toutefois, son efficacité reste limitée par les contraintes financières, institutionnelles et organisationnelles auxquelles la commune est confrontée. De plus, les indicateurs de gouvernance participative confirment une contribution globalement positive de l'Agenda 21 au développement local, tout en révélant que la participation citoyenne reste le principal défi à renforcer. Cependant, le renforcement des capacités locales, l'amélioration de la gouvernance participative et une meilleure mobilisation des ressources apparaissent donc comme des conditions indispensables pour assurer la réussite des politiques de développement durable à Grand-Bassam.

Références Bibliographiques

Commission Mondiale sur l'Environnement et le Developpement,1987, Notre avenir à tous (Rapport Brundtland), Edition du fleuve, Canada, Montréal, 432 p.

DECHEZLEPRÊTRE Quentin, 2019, « Évaluer économiquement le développement durable : l'Agenda 21 Local dans les communes françaises », in É*conomie et prévision*, Numéro 215, Janvier 2019, France, pp. 91-112.

EMELIANOFF Cyria, 2005, « Les agendas 21 locaux : quels apports sous quelles latitudes ? », in *Développement durable et territoires*, Dossier 4, mai 2005, pp.1-17, URL : http://journals.openedition.org/developpementdurable/532.

GAGNON Christiane, 2006, L'agenda 21 local : un outil de développement durable et viable, sous-utilisé par les collectivités territoriales québécoises, Université du Québec à Chicoutimi, Centre interuniversitaire de recherche sur le développement territorial (CRDT), 38 p.

GOGBÉ Téré, POTTIER Patrick, 2008, « Atouts et contraintes de développement d'une ville côtière emblématique : le cas de Grand-Bassam », in *Géographie du littoral de Côte d'Ivoire*, octobre 2008, France, pp. 203-220.

Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), 2023, La francophonie à mi-parcours de la réalisation du programme 2023 : Rapport sur l'état de la mise en œuvre des ODD dans l'espace francophone, Canada, Quebec, 28 p.

KONAN Ernest Konan, N'GUESSAN Yao Alexis, TOURE Mamadou, KOUADIO Affian, DJAGOUA Éric M'Moa Valère, NYSSEN Jan, OZER André, 2018, « Suivi de la

morphologie du littoral, de l'estuaire et du processus de fermeture de l'exutoire du fleuve Comoé à Grand-Bassam (Côte d'Ivoire) », in *Sciences de la vie, de la terre et agronomie*, Numéro 02, Volume 06, pp. 6-13.

Mairie de Grand-Bassam, 2017, Agenda 21 Local, http://www.mairiedegrandbassam.ci consulté le 04/07/2018

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, 2011, *Stratégie Nationale de Développement Durable : Engager la transition vers une société plus viable*, Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Côte d'Ivoire, Abidjan, 112 p.

N'DA Paul, 2015, *Recherche et méthodologie en sciences sociales et humaines : Réussir sa thèse, son mémoire de master ou professionnel, et son article*, Harmattan, France, Paris, 284 p.

NICOL Jean-Pierre, 2007, « Naissance et formation du concept de développement durable », in *4-D Encyclopédie du développement durable*, Numéro 50, juin 2007, France, Paris, pp. 1-7

Organisation des Nations Unies (ONU), 1992, *Action 21 : Programme d'action pour le développement durable*, Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement,NewYork ,495p.,URL :https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/2020/01/1992_action_21

Organisation des Nations Unies (ONU), 1992, *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur 1 ' environnement et le développement*, Brésil, Rio de Janeiro, Volume 1, 503 p.

RENARD Charlotte, 2008, « Les agendas 21 locaux et les projets territoriaux de développement durable en France », in *L'Encyclopédie du développement durable*, Numéro 73, Novembre 2008, pp. 1-14.